

Le 05/09/2023

Folio N° 2023/45

Département de la HAUTE-GARONNE
Commune de CAUJAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

SÉANCE DU 04 septembre 2023

Date de convocation : 29 août 2023	En présence : 12
Nombre de Conseillers : 12	En absence : 0
Effectif légal : 15	En votant : 12

L'an deux mille vingt-trois, le 4 septembre,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous
la présidence d'Émilie FREYCHE – Maire de la Commune.

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Patrick BRIOL, Laurent PAIRASTRE, Pascale
RIBES, Bruno RENVOISÉ, Nathalie ROUQUET, Marie-Hélène GAULTIER, Marc
MIRANI, Stéphane LABIT, Laurence DASI, Céline VANNIER, Benjamin HERVÉ.

Étaient ABSENTS : Dominique LEVRAT, Guibert MONGIS.

Benjamin HERVÉ a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE (RPQS) –
SPEHA année 2022**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le Service Public
de l'Eau Hers Ariège (SPEHA) a *présenté* le Rapport sur le Prix et la Qualité du
Service public d'eau potable (RPQS) de l'année 2022, conformément à l'article L
2224-5 du CGCT.

Madame le Maire présente le rapport et indique qu'il doit être transmis aux
conseillers municipaux et mis à disposition des usagers du service.

Après discussion, le conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité ;

1/ Il prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service
public d'eau potable de l'année 2022 qui a été approuvé par le SPEHA lors du
Conseil Syndical du 29 juin 2023.

2/ Il précise qu'il sera mis à disposition des abonnés du service.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que dessus.

A Caujac, le 5 septembre 2023

Le secrétaire de séance

Benjamin HERVÉ



Le Maire,

Émilie FREYCHE

